

**DOMINIQUE NEUMAN**  
AVOCAT  
1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
TÉLÉCOPIE 514 849 2195  
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 12 juin 2015

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Qué.)  
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3879-2014, Phases 3 et 4.  
Causes tarifaires 2014-2015 et 2015-2016 de Gaz Métro, Phases 3 et 4.  
**Budget de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.).**

---

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer sous pli le budget prévisionnel de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique et de Stratégies Énergétiques en Phases 3 et 4 du présent dossier, révisant celui déposé le 30 mars 2015.

Nous envisageons de traiter notamment des sujets suivants :

□ **ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE**

Identification des modalités du mécanisme d'allégement réglementaire. Nous formulerons des recommandations à ce sujet telles qu'exprimées dans notre correspondance antérieure

□ **SUIVI RELATIF AU PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2015-2018**

SÉ-AQLPA procéderont à l'examen et loggeront des recommandations relativement aux prévisions (dont la journée de pointe) et aux paramètres démographiques, économiques et énergétiques sur lesquelles celles-ci se fondent, notamment en ce qui a trait à la situation concurrentielle du gaz. L'évolution des critères de conception et d'opération du réseau modifie le mode de prévision. Quant aux moyens d'approvisionnement, nous loggeront au besoin des représentations selon l'évolution qui sera présentée de la stratégie de déplacement à Dawn et de sa période transitoire (et du contexte Énergie est/Ligne principale de TCPL en Ontario), en tenant compte également de l'évolution des critères de conception et d'opération du réseau de Gaz Métro. L'acceptation récente par la régie de sa juridiction sur l'approvisionnement en biométhane signifie que de nouveaux projets de cette nature pourraient s'ajouter au portefeuille d'approvisionnement de Gaz Métro.

□ **STRATÉGIES DE CONFORMITÉ AU SYSTÈME DE PLAFONNEMENT ET D'ÉCHANGE DE DROITS D'ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE (SPEDE)**

Nous nous assurerons de l'optimisation des stratégies de Gaz Métro de conformité au *Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE)* : **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3979-2014 Phase 4, Pièce B-0452, Gaz Métro-105, Doc. 1.

□ **PGEÉ, CASEP ET PROGRAMME DE BI-ÉNERGIE-MAZOUT**

Ces sujets feront l'objet d'un examen important par SÉ-AQLPA, se situant au cœur de ses préoccupations, tant en ce qui concerne l'évaluation des programmes que le PGEÉ jusqu'à l'horizon 2018, le CASEP et le Programme de bi-énergie-mazout.

Une attention particulière sera apportée quant au réalisme et aux modalités éventuelles de prise en compte des bénéfices non énergétiques (**GAZ MÉTRO**, Dossier R-3979-2014 Phase 4, B-0502, Gaz Métro-110, Doc. 3).

□ **DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL**

Nous procéderons à un suivi du développement résidentiel, en continuité avec les représentations déjà exprimées par SÉ-AQLPA lors de dossiers antérieurs quant à la répartition de ce marché entre les différentes formes d'énergie.

□ **PRC ET PPRC**

Dans la mesure où ce sujet fera bel et bien partie de la présente Phase 3-4 suite à la décision récente D-2015-088 rendue aux dossiers R-3911-2014 et R-3912-2015 (dossiers auxquels SÉ-AQLPA ont participé), nous viserons à ce que la grille d'aide financière révisée permette de réduire le taux d'opportunité de ces programmes, en lien avec les préoccupations exprimées par la Régie lors de l'examen du rapport annuel de Gaz Métro.

□ **STRATÉGIE DE GESTION DES ACTIFS ET INVESTISSEMENTS EN TENANT COMPTE DU PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉVENTIF**

Nous viserons à nous assurer que les investissements ne générant pas de nouveaux revenus soient suffisants pour parer au rythme de vieillissement des infrastructures (et au risque de déversement qui l'accompagne) et évite de reporter à des générations futures les difficultés et coûts qui s'y rapportent, le tout en tenant compte du programme d'entretien préventif.

□ **ÉTUDE DES COÛTS MARGINAUX DE PRESTATION DE SERVICE**

En lien avec les trois sujets qui précèdent, nous soumettrons des représentations sur l'étude des coûts marginaux de prestation de service.

Ces coûts permettent d'évaluer la rentabilité des projets de raccordement, de développement et d'ajouts de charge. Nous nous interrogeons notamment sur l'absence de coût des mauvaises créances parmi les coûts de la clientèle VGE (**GAZ MÉTRO**, Dossier R-3879-2014, Phase 3, B-0154, Gaz Métro-17, Doc. 4, annexe 1, page 3). L'absence de coût des mauvaises créances VGE est de nature à biaiser le processus décisionnel relatif aux investissements et ajouts de charge visant cette clientèle. À titre comparatif, nous soulignons qu'Hydro-Québec Distribution a récemment procédé à la quantification de tels coûts pour sa clientèle de tarif L.

□ **INDICES DE QUALITÉ DE SERVICE ET INCITATIF À LA PERFORMANCE**

Nous feront le suivi des résultats de ces indices, dont ceux à incidence environnementale et de développement durable.

□ **STRATÉGIE ET GRILLES TARIFAIRES**

En principe, les aspects substantiels de ce sujet seront traités au dossier R-3867-2013.

□ **CODE DE CONDUITE DE GAZ MÉTRO ENTRE LES ACTIVITÉS RÉGLEMENTÉES ET NON RÉGLEMENTÉES**

SÉ-AQLPA avaient recommandé l'émission d'un tel Code lors d'un dossier antérieur de la Régie; elles formuleront des recommandations à son sujet. Il est à noter que SÉ-AQLPA avaient déjà formulé des recommandations quant aux codes de conduite correspondants chez Hydro-Québec.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse.